



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire  
Commune de Vouvray

## ARRÊTÉ

N° 2026-070 du 07 avril 2026

**Objet :** Arrêté portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie pour l'association Association Carabine des Critards Tourangeaux à l'occasion d'une soirée étudiante le 14 avril 2026.

### AUTORISATION N°1/5 (Association Carabine des Critards Tourangeaux)

Le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles L 3321-1, L3334-2 alinéa 1, L3335-1 et L 3335-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2011 fixant les périmètres de protection générale pour les débits de boisson,

Vu la demande formulée par Monsieur Baptiste BONNEAU, président de l'association Association Carabine des Critards Tourangeaux, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie le 14 avril 2026 à l'occasion d'une soirée étudiante

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** A l'occasion d'une soirée étudiante, l'association Association Carabine des Critards Tourangeaux - représentée par Monsieur Baptiste BONNEAU - est autorisée à ouvrir et tenir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie le 14 avril 2026, à la Cave de la Bonne Dame, rue de la Bonne Dame.

**Article 2 :** Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, etc...).

**Article 3 :** À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes 1 et 3 définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

**Article 4 :** Une copie du présent arrêté sera transmise au demandeur et à la brigade de Gendarmerie de Vouvray.

**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :**

- son affichage et sa notification le : 08 avril 2026

Fait à Vouvray, le 07 avril 2026



Le Maire,

Brigitte PINEAU